

Département du Morbihan

Mairie
ELVEN
-56250-

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 9 juillet à 19h, le conseil municipal de la commune d'ELVEN, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie d'ELVEN, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard GICQUEL, Maire.

- Date de convocation du conseil municipal : 4 juillet 2024

Présents : M. GICQUEL, Mme MAINGUY, M. LE TRIONNAIRE, Mme LE BLEVENEC, M. VICAUD, Mme THIBAULT-CHABANIER, M. DAVID, M. DE GOVE, Mme DINHAM, M. JEGOUSSE, M. LE MEYEC, Mme PESTY, M. SIG, M. BALLIER, M. GUIDOUX, M. TOUSSAINT, Mme VOGT, M. TEXIER, Mme KERHERVE.

Absents excusés : Mme MALINGE (pouvoir à M. JEGOUSSE), Mme SARGENT (pouvoir à Mme MAINGUY), Mme HERVOCHON (pouvoir à M. VICAUD), M. CAUDAL (pouvoir à M. LE TRIONNAIRE), Mme DE CHARETTE (pouvoir à M. DE GOVE), Mme LE BOURSICAUD-GRANDIN (pouvoir à Mme LE BLEVENEC), M. BAGES (pouvoir à M. BALLIER), Mme PERRIER (pouvoir à M. GICQUEL), Mme LE CLAINCHE (pouvoir à Mme DINHAM), M. MIGNOT.

Secrétaire de séance : M. SIG

2024/048 Mise en place du dispositif de cantine à 1€ et proposition de tarifs

M. le Maire informe l'assemblée que l'Etat a mis en place un fonds de soutien à l'instauration d'une tarification sociale des cantines dans les territoires éligibles à la fraction péréquation de la dotation de solidarité rurale (DSR), composante de la dotation globale de fonctionnement (DGF). Ce fonds s'inscrit dans la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté et vise à garantir à tous un accès à l'alimentation.

La commune est éligible à ce dispositif. L'aide financière de l'Etat, de 3€ par repas facturé à 1€ aux familles dont le quotient familial (QF) est inférieur à 1 000, est versée selon deux conditions :

- Mise en place d'une tarification sociale des cantines comportant au moins 3 tranches ;
- Tarification de la tranche la plus basse ne dépassant pas 1€.

L'aide financière de l'Etat peut être abondée d'un bonus d'1€ supplémentaire en cas d'engagement de la commune à respecter les objectifs de la loi Egalim.

Aussi, il est proposé de modifier les tarifs du restaurant scolaire pour les élèves elvinois selon la grille suivante :

Tarifs Elvinois	Quotient familial (QF)	Tarifs actuels	QF	Tarifs au 02/09/2024
<u>Tranche 1</u>	0 à 550	2,65 €	<u>0 à 1 000</u>	<u>1 €</u>
<u>Tranche 2</u>	551 à 790	3,20 €		
<u>Tranche 3</u>	791 à 1 210	3,81 €	<u>1 001 à 1 210</u>	<u>3,00 €</u>
<u>Tranche 4</u>	1 211 à 1 440	4,58 €	1 211 à 1 440	<u>3,70 €</u>
<u>Tranche 5</u>	plus de 1 440	5,07 €	plus de 1 440	<u>4,20 €</u>

De laisser inchangée la tarification pour les élèves extérieurs et les adultes

Tarifs Extérieurs	QF	Tarifs
Tranche 1	0 à 790	5,07 €
Tranche 2	791 à 1 210	5,73 €
Tranche 3	Plus de 1 211	6,51 €

Adultes **5,38 €**

De maintenir la pénalité de 2€ supplémentaires par repas non réservés.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu le décret n°2006-753 du 29 juin 2006 relatif au prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public ;

Considérant que les conditions susvisées pour intégrer le dispositif de la cantine à 1€ sont remplies ;

Après avis favorable de la commission Enfance-Jeunesse / Affaires scolaires

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- **D'APPROUVER** la mise en place du dispositif de la cantine à 1€ pour les demi-pensionnaires elvinois (et tréditionnais de l'école publique Catherine Descartes selon convention) dont le quotient familial est inférieur à 1 000 ;
- **D'ACCEPTER** la nouvelle grille tarifaire du restaurant scolaire ci-dessus exposées ;
- **DE DIRE** que ces nouveaux tarifs entreront en vigueur à compter du 2 septembre 2024 et pour la durée (renouvelable) de la convention signée avec l'Etat ;
- **D'APPROUVER** les termes de la convention annexée à la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à ELVEN, le 12 juillet 2024

Le Maire
Gérard GICQUEL

Le secrétaire de séance
Nicolas SIG

Gérard GICQUEL
Le Maire

Signé par : GERARD GICQUEL
Date : 16/07/2024
Qualité : ORDONNATEUR



A large, handwritten signature of Nicolas SIG is placed over the text of the secretary of session.